

## COMPTE-RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 15 mars 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 13	Nombre de Membres Présents : 9	Nombre de Membres Votants : 12	Date de la convocation : 12 mars 2018 sous signe urgence
--	--------------------------------	--------------------------------	--

L'an deux mille dix huit, le quinze mars le Conseil Municipal de la Commune d'ESPÉRAZA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Monsieur REVERTE Georges, Maire.

**PRESENTS :** REVERTE Georges, MALFANT Francis, ORTIZ Virginie, CROS Pierre, PRIOUL Chantal, M. ROSSEL Jacques, BARATA Déborah, MEKKI-KHALFA Dalila, JAULENT Christelle.

**ABSENTS EXCUSE :** M. RIVANO Philippe.

**PROCURATIONS :** M. GILLION Gérard à M. CROS Pierre ; Mme MOLES Karine à M. REVERTE Georges ; M. TOLLON Jean-Claude à M. MALFANT Francis.

Le quorum atteint, Mme JAULENT Christelle, volontaire, est désignée secrétaire de la séance de l'assemblée qui débute à 20h45 et s'achève à 22h00.

### 1 - Durée de travail d'un agent ATSEM

En raison de charges de travail supplémentaires demandées à un agent ATSEM, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de cet agent et de la portée à 35 heures par semaine. Le comité technique réuni le 13 mars a donné un avis favorable **ADOPTÉ à l'UNANIMITE**

### 2 - Subvention à l'école sportive Espérazanaise (ESE)

Le Maire rectifie l'intitulé en rappelant qu'il ne s'agit pas d'une subvention mais d'un budget de fonctionnement attribué à une association avec laquelle la mairie a passé une convention. Il s'agit d'attribuer à l'Ecole Sportive Esperazanaise une somme de fonctionnement de 9300 € pour l'année scolaire 2017-2018 afin d'assurer le fonctionnement des ateliers périscolaires. L'an dernier cette somme était de 12000€.

**ADOPTÉ à l'UNANIMITE**

### 3 - Achat de terrains à un prix symbolique

Il s'agit de terrains situés en section AB 15-16 et 17 d'une superficie totale de 6265m<sup>2</sup> et d'un terrain en section A 588 de 1160m<sup>2</sup>, classés en zone UM et N. Ils appartiennent en indivision à plusieurs héritiers qui ne sont pas intéressés par cet héritage et qui ont communiqué à la mairie leur volonté de s'en séparer pour 1€ symbolique. Les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune.

**ADOPTÉ à l'UNANIMITE**

### 4- Avis du Conseil municipal sur le Projet Régional de Santé Occitanie (PRS)

Le Conseil devait donner son avis sur le PRS composé d'un Cadre d'Orientation Stratégique (COS), d'un Schéma Régional de Santé (SRS) et d'un Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS). l'ensemble est en ligne sur le site <https://prs.occitanie-sante.fr>

**AVIS FAVORABLE à l'UNANIMITE**

avec une réserve sur les moyens qui seront mis en place pour réaliser ce projet.

### 5 - Avis du Conseil municipal sur le projet de servitude de la société SOPREMA

La société SOPREMA, actionnaire et propriétaire du foncier de la société EFISOL, a adressé un dossier à la préfecture pour la mise en place d'une servitude sur les parcelles du site EFISOL. La préfecture a émis un avis favorable a ce projet. Les études menées montrent que le site dans son état actuel est compatible avec un usage de type :

- Salle de loisirs (accueil du public, gymnase, salle des fêtes ,,,) et industriel en intérieur (parcelle 271),
- Industriel en intérieur pour les parcelles 474 et 1046,
- Industriel de plein air pour les autres parcelles,
- Usage de parking pour VL pour la parcelle 496.

**AVIS FAVORABLE à l'UNANIMITE**

## II - INFORMATIONS

### **Lettre de remerciements :**

Monsieur Roland Courteau, sénateur, remercie la municipalité pour la subvention octroyée à « Aude Solidarité » dans le cadre de l'aide aux sinistrés de l'ouragan Irma.

### **Suppression d'un poste d'enseignant à l'école élémentaire :**

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui se sont mobilisées pour défendre ce poste d'enseignant. Les diverses manifestations organisées à Espéraza et Carcassonne ont été un soutien important pour son entrevue avec la DASEN. Jusqu'au dernier moment, c'est à dire jusqu'à la rentrée du mois de septembre, il est possible de sauver ce poste si nous parvenons à maintenir l'effectif de l'école élémentaire au-dessus de 80 écoliers. Faisons en sorte d'attirer des familles avec enfants sur notre commune. Merci à toutes et tous.

### **Union départementale des pompiers de l'Aude, « mission Volontariat » :**

Par courrier, l'UD11 fait part de ses travaux pour fidéliser les femmes sapeurs-pompiers, en offrant la possibilité d'une prise en charge de leurs enfants, hors temps scolaire ou de garderie et de cantine en coopération avec les mairies.

### **Inauguration de la Maison de Santé Pluridisciplinaire d'Espéraza-Couiza :**

L'inauguration a été un succès par l'assistance nombreuse et la présence des autorités concernées : Région, A.R.S, Préfecture/Sous-préfecture, Conseil Départemental, Association des Professionnels de Santé d'Espéraza et de Couiza, Communauté de communes des Pyrénées Audoises, Mairie. A cette occasion le conseil municipal a invité le conseil municipal de la mandature précédente et son maire qui ont répondu présent.

### **Un journaliste sur le marché dominical :**

Un journaliste du journal l'Indépendant est venu réaliser un reportage sur Espéraza et son marché. Il a rencontré à cette occasion des figures emblématiques d'Espéraza ainsi que des commerçants sédentaires et ambulants renommés d'Espéraza et du marché. L'article devrait paraître ce dimanche à venir.

### **Collecte pour meubler l'appartement de passage de la maison de santé :**

Madame Bohic-Cortès, Conseillère départementale, et son association va lancer une collecte pour meubler l'appartement de la maison de santé qui accueillera des médecins stagiaires.

**RECTIFICATIF remplace et annule la prase ci-dessus :** L'initiative est impulsée par l'association PLURI-ELLES de la haute vallée présidée par Mme Christelle Baille

Madame BOHIC CORTES en tant que conseillère départementale soutient cette action mais elle n'est pas la présidente de l'association, contrairement à ce qui a été écrit précédemment

### **Travaux réalisés par le service technique :**

L'atterrissement du Rocota va être éliminé par la société ACTIFOREST ; des rampes pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ont été réalisées à l'entrée nord des écoles (de chaque côté du préau) et à la bibliothèque ; le mur des vestiaires du stade Jean BIART a été rénové.

### **Destruction d'un bâtiment :**

Un bâtiment qui avait été sauvegardé après l'explosion d'une maison de l'impasse St-Hélène, menaçant de s'effondrer va être démoli incessamment.

### **Ordures ménagères :**

La communauté de communes des Pyrénées Audoises, tout comme Espéraza, est mauvaise élève dans le tri et en conséquence dans les ordures ménagères (OM). Car ce qui n'est pas trié se retrouve dans les OM et donc augmente le poids de ces dernières. Et qui dit augmentation de poids dit pénalité financière.

## **COMPTE-RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 15 mars 2018**

D'où l'insistance de la CCPA a vouloir augmenter la redevance (REOM) pour 2018. En ce qui concerne Espérazza, un effort sérieux doit être fait afin de limiter un surcoût financier imposé par la CCPA. Pour cela des mesures vont être prises par la CCPA, en concertation avec les mairies pour réduire les coûts de ramassage et de tri. Ces mesures feront l'objet d'une intense information du public.